Envoyé en préfecture le 13/11/2024 Recu en préfecture le 13/11/2024

C.C.A.S.Saint Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration Séance du 06 novembre 2024

à 17 heures 30

En exercice	Présents	Présents et Représentés
15	13	15

Date de la convocation 29 octobre 2024

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge MALEN, Maire de la Commune de St Saturnin lès Avignon et Président du C.C.A.S.

Présents: Serge MALEN, Chantal BONNEFOUX, Christine CUP, Régine GARREL, Guylaine RABERT, Carole ADAM, Jean-Pierre DUCLERCO, PLAZZA-PUTTI Mireille, Josette BONHOURE, Simone GAZONNET, Daniel REMOULIF, René OLIVIER, Marino TINELLI.

Date d'affichage 13 novembre 2024 **Procurations:**

Mme Anita FEBVRE a donné procuration à Mme

Chantal BONNEFOUX

Mr Marcel THORE a donné procuration à Mr Serge

MALEN

Absents(e):

Absents

excusés(e):

Nature de l'acte:

8.2.3. Personnes âgées

DELIBERATION N° 2024-11-33

OBJET:

PROGRAMME « SENIORS EN VACANCES » MIS EN PLACE PAR LE

CCAS AVEC L'ANCV – PRISE EN CHARGE DE FRAIS

Rapporteur: Madame Chantal BONNEFOUX, Vice-présidente.

VU la délibération n°2024-04-13 du Conseil d'administration du C.C.A.S. en date du 2 avril 2024 approuvant la convention ANCV pour le programme « Séniors en vacances »,

VU la convention passée entre le C.C.A.S. et l'ANCV ayant pour objet de définir les engagements réciproques des parties dans le cadre du partenariat instauré pour mettre en œuvre le programme « Séniors en vacances »,

30 personnes ont participé à un séjour de 5 jours / 4 nuits organisé par le C.C.A.S. du 11 au 15 octobre 2024 à Saint-Pierre-la-Mer.

Les participants contribuent à l'ensemble des frais de transport avec une participation individuelle de 75 €.

Envoyé en préfecture le 13/11/2024 Reçu en préfecture le 13/11/2024 Publié le

ID: 084-268400868-20241113-20241133-DE

Le prix par personne du séjour est de 403,50 €.

Les frais de séjour en pension complète avec les taxes de séjour sont de 12 754,00 € (aides ANCV non déduites).

Sur les 30 participants, 8 bénéficient de l'aide ANCV à hauteur de 168 € pour un coût du séjour de 235,50 €. Le montant total des aides de l'ANCV s'élève à 1 344 €.

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur,

Il est proposé au CONSEIL D'ADMINISTRATION de bien vouloir :

PRECISER que le C.C.A.S. perçoit le règlement des participants avec l'émission d'un titre individuel pour les frais de transport et les frais de séjour.

REGLER les factures de transport pour un montant total de 3 750 € TTC.

REGLER la facture du séjour pour un montant de 11 410,00 € après déduction de la participation de l'ANCV.

PRENDRE en charge le solde des factures relatives aux transports et au séjour pour un total de 1 726 €.

PRECISER que le CCAS perçoit une subvention de la Carsat Sud Est.

PRECISER que les crédits sont ouverts sur l'exercice 2024.

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR VOIX CONTRE ABSTENTION
15 / /

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 13 novembre 2024 de la publication le 13 novembre 2024



C.C.A.S. de Saint Saturnin-lès-Avignon Envoyé en préfecture le 13/11/2024 Reçu en préfecture le 13/11/2024 Publié le

Extrait du Regio: 084-268400868-20241113-20241134-DE Délibérations du Conseil d'Administration Séance du 06 novembre 2024

à 17 heures 30

En exercice	Présents	Présents et Représentés
15	13	15

Date de la convocation 29 octobre 2024 Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge MALEN, Maire de la Commune de St Saturnin lès Avignon et Président du C.C.A.S.

Présents: Serge MALEN, Chantal BONNEFOUX, Christine CUP, Régine GARREL, Guylaine RABERT, Carole ADAM, Jean-Pierre DUCLERCQ, PLAZZA-PUTTI Mireille, Josette BONHOURE, Simone GAZONNET, Daniel REMOULIF, René OLIVIER, Marino TINELLI.

Date d'affichage 13 novembre 2024

Procurations: Mme Anita FEBVRE a donné procuration à Mme

Chantal BONNEFOUX

Mr Marcel THORE a donné procuration à Mr Serge

MALEN

Absents(e):

Absents

excusés(e):

Nature de l'acte : 7.1.2. Délibération liée au budget

DELIBERATION N° 2024-11-34

OBJET: BUDGET CCAS: DECISION MODIFICATIVE N°01-2024

Rapporteur : Madame Chantal BONNEFOUX, Vice-présidente.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2311.1 à 3, L 2312.1 et suivants,

Vu la délibération n°2024-04-11 du conseil d'administration en date du 2 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans les tableaux ci-joints pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables à l'activité du Centre Communal d'Action Sociale,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

Envoyé en préfecture le 13/11/2024 Reçu en préfecture le 13/11/2024

....

Publié le

ID: 084-268400868-20241113-20241134-DE

Il est proposé au conseil d'administration de bien vouloir :

ADOPTER la décision modificative n°01-2024 du CCAS telle que figurant dans les tableaux ci-joints.

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR VOIX CONTRE ABSTENTION

15 / /

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 13 novembre 2024 de la publication le 13 novembre 2024



Envoyé en préfecture le 13/11/2024 Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGE DE CONTROL DE CONTR

ID: 084-268400868-20241113-20241134-DE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL V = + +
011	Charges à caractère général (4)	64 600,00	0,00	3 100,00	0,00	67 700,0
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	600,00	0,00	-600,00	0,00	0,0
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	7 200,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es dépenses de gestion courante	72 400,00	0,00	2 500,00	0,00	74 900,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions,	0,00		0,00	0,00	0,00
	dépréciations (semi-budgétaires) (4)					
	es dépenses réelles de nnement	72 400,00	0,00	2 500,00	0,00	74 900,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
	es dépenses d'ordre de nnement	0,00		0,00	0,00	0,00
					4	
	TOTAL	72 400,00	0,00	2 500,00	0,00	74 900,00
						+
			D 0	02 RESULTAT REPO	RTE OU ANTICIPE	0,00
						=
			TOTAL DES DEPENS	ES DE FONCTIONNE	MENT OUNDED TO	74 900,00

⁽¹⁾ Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice,

⁽²⁾ La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

⁽³⁾ Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

⁽⁴⁾ Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽⁵⁾ $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

⁽⁶⁾ Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

CCAS DE ST SATURNIN LES AVIGNON - Budget CCAS - DM (proje

Envoyé en préfecture le 13/11/2024 Reçu en préfecture le 13/11/2024 Publié le

ID: 084-268400868-20241113-20241134-DE

	The section of the se
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) l	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0.0
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	49 905,72	0,00	2 500,00	0,00	52 405,7
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
74	Dotations et participations (4)	16 650,00	0,00	0,00	0,00	16 650,0
75	Autres produits de gestion courante (4)	470,00	0,00	0,00	0,00	470,0
Total d	es recettes de gestion courante	67 025,72	0,00	2 500,00	0,00	69 525,7
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,0
Total de	es recettes réelles de fonctionnement	67 025,72	0,00	2 500,00	0,00	69 525,7
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	2 900,00		0,00	0,00	2 900,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
	es recettes d'ordre de nnement	2 900,00		0,00	0,00	2 900,00
	TOTAL	69 925,72	0,00	2 500,00	0,00	72 425,72
						+
			R 0	02 RESULTAT REPO	RTE OU ANTICIPE	2 474,2
						=
			TOTAL DES RECETTI	ES DE FONCTIONNE	MENT CUMULEES	74 900,0

Pour information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	-2 900,00 Il s'agii, pour un budget voté des recettes réelles de fonctifinancer le remboursement de collectivité.	ionn
--	---	------

équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent nement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à capital de la dette et les nouveaux investissements de la

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DF 043 = RF 043.
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

Envoyé en préfecture le 13/11/2024 Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le

C.C.A.S. Saint Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration Séance du 06 novembre 2024

à 17 heures 30

	Présents et
	Représentés
13	15
	13

Date de la convocation 29 octobre 2024

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge MALEN, Maire de la Commune de St Saturnin lès Avignon et Président du C.C.A.S.

Présents: Serge MALEN, Chantal BONNEFOUX, Christine CUP, Régine GARREL, Guylaine RABERT, Carole ADAM, Jean-Pierre DUCLERCQ, PLAZZA-PUTTI Mireille, Josette BONHOURE, Simone GAZONNET, Daniel REMOULIF, René OLIVIER, Marino TINELLI.

Date d'affichage 13 novembre 2024 **Procurations:**

Mme Anita FEBVRE a donné procuration à Mme

Chantal BONNEFOUX

Mr Marcel THORE a donné procuration à Mr Serge

MALEN

Absents(e):

Absents

excusés(e):

Nature de l'acte:

8.2.5. Logement

DELIBERATION N° 2024-11-35

OBJET:

ADHESION AU FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE POUR

LE LOGEMENT (FSL) POUR L'ANNEE 2024

Rapporteur: Mme Chantal BONNEFOUX, Vice-présidente

Face à la grave crise du logement que nous connaissons actuellement, il est de plus en plus nécessaire d'aider les familles les plus en difficulté à accéder à un logement adapté ou à s'y maintenir dans de bonnes conditions, mais également d'apporter suffisamment de garanties aux bailleurs afin de faciliter le logement des personnes les moins solvables.

C'est ainsi que des aides financières sont allouées, sous certaines conditions, pour le règlement des frais liés à l'accès au logement, pour le règlement des dettes locatives ou de charges de copropriété ainsi que des impayés d'eau ou d'énergie.

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024 2024_11_3 5

Publié le

ID: 084-268400868-20241113-20241135-DE

Les participations étant calculées en fonction du nombre d'habitants dans la Commune, notre participation s'élèverait à 2 221,87 €, établi comme suit :

- Logement

0,1068 €

- énergie

0,1602 €

- eau

0,1602 €

pour une population de 5 201 habitants (population légale au 1er janvier 2024).

Considérant le nombre croissant de demandes d'aides financières sur notre Commune.

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur,

Il est proposé au CONSEIL D'ADMINISTRATION de bien vouloir

PARTICIPER au Fonds de Solidarité pour le Logement à hauteur de 2 221,87 € pour l'année 2024.

PRECISER que les crédits sont ouverts au budget 2024.

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
15	1	/

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 13 novembre 2024 de la publication le 13 novembre 2024

